

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de membres
présents ou représentés : 17

Date de la convocation :
11 juin 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 30 juin à 10 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 11 juin 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-1-2-40 Annule et remplace la délibération n° 2025-D-7-1-2-15 en date du 07 avril 2025 portant approbation de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et proposition d'affectation des résultats du SSIAD des Deux Rives

Présents :

Madame BARDOLS Geneviève, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame BOUSSIÉ Anne-Marie à Monsieur ZANIN Daniel, Madame GAILLARD Elisabeth à Madame VRECH Régine, Madame MAERTEN Marie-Bernard à Madame MALOSSE Sylvie,

Absents :

Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Monsieur DUPUY Jean, Monsieur GROTTO Serge, Madame PÈRE Catherine,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2025-D-7-1-2-40

Objet : Annule et remplace la délibération n° 2025-D-7-1-2-15 en date du 07 avril 2025 portant approbation de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et proposition d'affectation des résultats du SSIAD des Deux Rives

Service émetteur : SSIAD

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Suite à un contrôle du Service de Gestion Comptable, il est nécessaire d'annuler l'affectation du résultat d'investissement votée en séance du 07 avril 2025.

En conséquence, Monsieur le Président de séance présente au Conseil d'Administration l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Emploi ou Déficit	Ressources ou Excédent
Réalisation de l'exercice 2024	1 143 552,58 €	1 122 883,15 €	0,00 €	5 602 21 €
Résultat de l'exercice 2024	20 669,43			5 602,21 €
Report résultat cumulé F 2023		182 218,61 €		
Report résultat cumulé I 2023				42 437,02 €
Résultats cumulés 2024		161 549,18 €		48 039,23 €

Le Président de séance PROPOSE d'imputer :

- l'excédent de fonctionnement de **161 549,18 €** en report à nouveau excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2025 pour la totalité de l'excédent, soit **161 549,18 €**.

Le conseil d'Administration,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Approuve à l'unanimité l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et l'affectation du résultat 2024.

AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,

mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 30 juin 2025

Pour le Président et par délégation,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Centre Intercommunal
d'Action Sociale


Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 01 JUIL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 01 JUIL. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr